

Coopération décentralisée Kara-Mayotte : les Comores protestent

Administrateur LJDP — 23 July 2026 — 3 min de lecture



Différend diplomatique entre les Comores et la France sur Mayotte.

Le gouvernement comorien dénonce l'accord de coopération décentralisée signé entre la région de la Kara et Mayotte, estimant qu'il porte atteinte à son intégrité territoriale et appelant les autorités togolaises à reconsidérer cette initiative.

Le gouvernement de l'Union des Comores a officiellement protesté contre la signature d'un accord de coopération décentralisée entre la région de la Kara, au Togo, et Mayotte. Dans un communiqué publié le 22 juillet 2026, le ministère comorien des Affaires étrangères fait part de sa « vive préoccupation » et considère cette initiative comme une atteinte à l'intégrité territoriale de l'archipel.

Selon le communiqué, l'accord a été conclu avec « l'île comorienne de Mayotte, sous occupation française », une formulation qui reflète la position constante de Moroni sur le statut de ce territoire. Les Comores continuent de revendiquer la souveraineté sur Mayotte, administrée par la France, qu'elles considèrent comme faisant partie intégrante de leur territoire national.

Le ministère comorien qualifie cette coopération décentralisée d'« acte incompréhensible » de la part des autorités régionales togolaises. Il estime que cette démarche va à l'encontre du droit international ainsi que des résolutions pertinentes de l'Union africaine relatives à la question de Mayotte.

Dans son communiqué, le gouvernement comorien dénonce officiellement la signature de cet accord et se dit convaincu que les autorités togolaises reconsidéreront cette « signature malencontreuse ». Moroni invite Lomé à renouer avec les principes du droit international et les valeurs fondamentales de la solidarité panafricaine.

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale, chargé du Monde
Arabe, de la Diaspora, de la Francophonie
et de l'Intégration Africaine



جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

وزارة الشؤون الخارجية والتعاون الدولي ،
المكلفة بالعالم العربي ، والقمرين في الخارج ،
والفرانكفونية والانتماء الإفريقي

COMMUNIQUE

Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Chargé du Monde arabe, de la Diaspora, de la Francophonie et de l'Intégration africaine vient de prendre connaissance de la signature d'un Accord de coopération décentralisée entre la région la Kara de la République du Togo et l'île comorienne de Mayotte, sous occupation française.

Le Ministère est vivement préoccupé par cet acte incompréhensible des Autorités régionale togolaises qui porte atteinte à l'intégrité territoriale de l'Union des Comores.

En conséquence, le Ministère dénonce un tel acte qui va à l'encontre du Droit international et des résolutions pertinentes de l'Union Africaine.

Le Gouvernement de l'Union des Comores reste persuadé que le Gouvernement de la République du Togo reconsidérera cette signature malencontreuse, en renouant avec les principes du Droit international et les valeurs fondamentales de la solidarité panafricaine.



Fait à Moroni, le 22 juillet 2026

À ce stade, les autorités togolaises n'ont pas encore réagi publiquement à cette protestation. Le contenu détaillé de l'accord de coopération décentralisée conclu entre la région de la Kara et Mayotte n'a pas non plus été rendu public.

Cette protestation intervient dans un contexte où le statut de Mayotte demeure un sujet de divergence sur la scène internationale. Si la France considère l'île comme un département français, les Comores maintiennent leur revendication de souveraineté sur ce territoire. Ce différend, ancien, continue d'alimenter les débats diplomatiques entre les parties concernées.

Le différend autour de Mayotte

Le statut de Mayotte reste l'un des principaux contentieux territoriaux en Afrique. Les Comores s'appuient notamment sur plusieurs résolutions des Nations unies et de l'Union africaine pour défendre leur revendication de souveraineté, tandis que la France affirme que les consultations organisées à Mayotte et sa départementalisation consacrent son appartenance à la République française.

Dans ce contexte, tout accord de coopération conclu avec les autorités de Mayotte est susceptible de susciter des réactions diplomatiques de Moroni, qui y voit une remise en cause de sa position sur l'intégrité territoriale de l'Union des Comores.